

## Estimations des émissions de CO2 par utilisation finale de l'AIE

Les estimations des émissions de CO2 provenant de la combustion de carburant effectuées par l'AIE sont calculées à l'aide de la base de données sur l'efficacité énergétique de l'AIE, des bilans énergétiques de l'AIE et des méthodes et facteurs d'émission par défaut des Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre.

Cette base de données présente les émissions de CO2 provenant de la combustion de combustibles, de toutes les utilisations énergétiques déclarées des combustibles, à l'exclusion des émissions provenant de l'utilisation non énergétique des combustibles et y compris les émissions réaffectées de la production d'électricité et de chaleur.

Le mode de calcul est le suivant :

$CO_2 = \text{Consommation de combustible} * \text{Facteur d'émission}$

Le facteur d'émission est égal au facteur d'émission implicite, basé sur les bilans énergétiques, le mélange de combustibles et les facteurs d'émission par défaut

Les catégories de combustibles fossiles de la base de données des indicateurs d'efficacité énergétique (charbon, pétrole, gaz) sont plus agrégées que celles des bilans énergétiques de l'AIE. Les facteurs d'émission implicites spécifiques au pays pour le pétrole, le charbon et le gaz sont calculés sur la base du mélange de produits individuels rapportés dans les bilans énergétiques de l'AIE. Les émissions sont ensuite additionnées pour toutes les catégories de combustibles afin d'obtenir les émissions totales pour une utilisation finale ou un sous-secteur donné.

La méthodologie du GIEC n'attribue aucune émission de CO2 à l'utilisation de carburants issus de biocarburants, à moins qu'ils ne soient utilisés de manière non durable.

La base de données des indicateurs d'efficacité énergétique de l'AIE suit la même logique, sauf dans le cas du secteur des transports. Cela est dû au fait que les produits « essence pour moteur » et « gazole et mazout léger » sont déclarés, pour cette collecte de données sur les indicateurs d'efficacité énergétique, avec les biocarburants liquides. Il n'est donc pas possible de les séparer des biocarburants pour estimer les émissions de carbone respectives. Par conséquent, les émissions finales totales des transports qui contiennent l'un de ces deux produits énergétiques incluent également les émissions de CO2 des biocarburants.

Les estimations des émissions peuvent différer de celles publiées dans la base de données de l'AIE sur les émissions de CO2 provenant de la combustion de carburant, principalement parce que les données sur la consommation d'énergie peuvent différer des bilans énergétiques de l'AIE. En outre, les estimations du Secrétariat de l'AIE sur les émissions de CO2 provenant de la combustion de combustibles peuvent ne pas être les mêmes que les chiffres qu'un pays soumet à la CCNUCC pour diverses raisons.